

BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

Centrale des Bilans

COMPTES ANNUELS DES ENTREPRISES

schéma complet

SOMMAIRE

Le présent dossier comprend :

1. La partie normalisée du schéma complet des comptes annuels comprenant entre autres :
 - . les éléments d'identification de l'entreprise, avec la liste complète des administrateurs, gérants et commissaires (page C 1, poursuivie éventuellement à la page C 1bis);
 - . l'identité des experts-comptables externes et des réviseurs auxquels une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels a été confiée (page C 1bis);
 - . le bilan (pages C 2 et C 3);
 - . le compte de résultats sous forme de :
 - .. liste (pages C 4 et C 5);
 - .. compte (pages C 4bis et C 5bis);
 - . le tableau des affectations et prélèvements (page C 6);
 - . l'annexe (pages C 6 à C 21);
 - . le bilan social (pages C 22 à C 24).

2. Un rappel des informations complémentaires à fournir. Les pages concernées ne sont pas numérotées puisqu'elles ne sont pas destinées à être déposées.

Une notice concernant la forme et la présentation des comptes annuels à déposer par les entreprises peut être obtenue sur simple demande.

Cette notice a été établie en collaboration avec la Commission des Normes Comptables (avenue Louise 99, 1050 Bruxelles) créée par l'arrêté royal du 21 octobre 1975, qui a notamment pour mission de développer la doctrine comptable et de formuler les principes d'une comptabilité régulière

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page C1)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

..... (éventuellement suite page)

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 78 et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.
 - Une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels a-t-elle été confiée à un expert-comptable inscrit au tableau des experts-comptables externes de l'Institut des Experts-Comptables ou à un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire?
OUI / NON¹.
- Si OUI, doivent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de l'Institut des Experts-Comptables ou de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise²; B. Etablissement des comptes annuels²; C. Vérification de ces comptes; D. Correction de ces comptes).

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

¹ Biffer ce qui ne convient pas.
² Mention facultative.

TVA		C 2.	
Codes	Exercice	Exercice précédent	
	(en milliers de francs)		
1. BILAN APRES REPARTITION			
ACTIF			
ACTIFS IMMOBILISES			
	20/28	<input type="text"/>	<input type="text"/>
I. Frais d'établissement (annexe I)	20	_____	_____
II. Immobilisations incorporelles (ann. II)	21	_____	_____
III. Immobilisations corporelles (ann. III)	22/27	_____	_____
A. Terrains et constructions	22
B. Installations, machines et outillage	23
C. Mobilier et matériel roulant	24
D. Location-financement et droits similaires.....	25
E. Autres immobilisations corporelles	26
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27
IV. Immobilisations financières (ann. IV et V).....	28	_____	_____
A. Entreprises liées	280/1
1. Participations	280
2. Créances	281
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3
1. Participations	282
2. Créances	283
C. Autres immobilisations financières.....	284/8
1. Actions et parts	284
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8
ACTIFS CIRCULANTS			
	29/58	<input type="text"/>	<input type="text"/>
V. Créances à plus d'un an	29	_____	_____
A. Créances commerciales	290
B. Autres créances	291
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	_____	_____
A. Stocks	30/36
1. Approvisionnements	30/31
2. En-cours de fabrication	32
3. Produits finis	33
4. Marchandises	34
5. Immeubles destinés à la vente	35
6. Acomptes versés.....	36
B. Commandes en cours d'exécution	37
VII. Créances à un an au plus	40/41	_____	_____
A. Créances commerciales	40
B. Autres créances	41
VIII. Placements de trésorerie (ann. V et VI).....	50/53	_____	_____
A. Actions propres	50
B. Autres placements	51/53
IX. Valeurs disponibles	54/58	_____	_____
X. Comptes de régularisation (ann. VII)	490/1	_____	_____
TOTAL DE L'ACTIF	20/58		

TVA		C 3.			
P A S S I F		Exercice		Exercice précédent	
		(en milliers de francs)			
CAPITAUX PROPRES		Codes			
		10/15			
I. Capital (ann. VIII)		10			
A. Capital souscrit		100			
B. Capital non appelé		101	(.....)	(.....)	
II. Primes d'émission		11			
III. Plus-values de réévaluation		12			
IV. Réserves		13			
A. Réserve légale		130			
B. Réserves indisponibles		131			
1. Pour actions propres		1310			
2. Autres		1311			
C. Réserves immunisées		132			
D. Réserves disponibles		133			
V. Bénéfice reporté		140			
Perte reportée		141	(.....)	(.....)	
VI. Subsidés en capital		15			
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES		16			
VII. A. Provisions pour risques et charges		160/5			
1. Pensions et obligations similaires		160			
2. Charges fiscales		161			
3. Grosses réparations et gros entretien		162			
4. Autres risques et charges (ann. IX)		163/5			
B. Impôts différés		168			
DETTES		17/49			
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. X)		17			
A. Dettes financières		170/4			
1. Emprunts subordonnés		170			
2. Emprunts obligataires non subordonnés		171			
3. Dettes de location-financement et assimilées		172			
4. Etablissements de crédit		173			
5. Autres emprunts		174			
B. Dettes commerciales		175			
1. Fournisseurs		1750			
2. Effets à payer		1751			
C. Acomptes reçus sur commandes		176			
D. Autres dettes		178/9			
IX. Dettes à un an au plus (ann. X)		42/48			
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42			
B. Dettes financières		43			
1. Etablissements de crédit		430/8			
2. Autres emprunts		439			
C. Dettes commerciales		44			
1. Fournisseurs		440/4			
2. Effets à payer		441			
D. Acomptes reçus sur commandes		46			
E. Dettes fiscales, salariales et sociales		45			
1. Impôts		450/3			
2. Rémunérations et charges sociales		454/9			
F. Autres dettes		47/48			
X. Comptes de régularisation (ann. XI)		492/3			
TOTAL DU PASSIF		10/49			

TVA		C 4.	
		Exercice	Exercice précédent
		(en milliers de francs)	
		Codes	
2. COMPTE DE RESULTATS			
<i>(sous la forme de liste)</i>			
I. Ventes et prestations	70/74	_____	_____
A. Chiffre d'affaires (annexe XII, A)	70
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	71
C. Production immobilisée	72
D. Autres produits d'exploitation (ann. XII, B)	74
II. Coût des ventes et des prestations	60/64	(_____)	(_____)
A. Approvisionnements et marchandises	60
1. Achats	600/8
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	609
B. Services et biens divers	61
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. XII, C2)	62
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -) (ann. XII, D)	631/4
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -) (ann. XII, C3 et E)	635/7
G. Autres charges d'exploitation (ann. XII, F)	640/8
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	(.....)	(.....)
III. Bénéfice d'exploitation	70/64	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Perte d'exploitation	64/70	(<input type="text"/>)	(<input type="text"/>)
IV. Produits financiers	75	_____	_____
A. Produits des immobilisations financières	750
B. Produits des actifs circulants	751
C. Autres produits financiers (ann. XIII, A)	752/9
V. Charges financières	65	(_____)	(_____)
A. Charges des dettes (ann. XIII, B et C)	650
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II. E. (dotations +, reprises -) (ann. XIII, D)	651
C. Autres charges financières (ann. XIII, E)	652/9
VI. Bénéfice courant avant impôts	70/65	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Perte courante avant impôts	65/70	(<input type="text"/>)	(<input type="text"/>)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en milliers de francs)	
2. COMPTE DE RESULTATS (suite) (sous la forme de liste)			
VI. Bénéfice courant avant impôts	(70/65)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Perte courante avant impôts	(65/70)	(<input type="text"/>)	(<input type="text"/>)
VII. Produits exceptionnels	76	_____	_____
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763
E. Autres produits exceptionnels (ann. XIV, A)	764/9
VIII. Charges exceptionnelles	66	(_____)	(_____)
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières...	661
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels (dotations +, utilisations -)	662
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663
E. Autres charges exceptionnelles (ann. XIV, B)	664/8
F. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration	669	(.....)	(.....)
IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts	70/66	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Perte de l'exercice avant impôts	66/70	(<input type="text"/>)	(<input type="text"/>)
IXbis. A. Prélèvements sur les impôts différés	780	_____	_____
B. Transfert aux impôts différés	680	(_____)	(_____)
X. Impôts sur le résultat	67/77	_____	_____
A. Impôts (ann. XV)	670/3	(.....)	(.....)
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77
XI. Bénéfice de l'exercice	70/67	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Perte de l'exercice	67/70	(<input type="text"/>)	(<input type="text"/>)
XII. Prélèvements sur les réserves immunisées	789	_____	_____
Transfert aux réserves immunisées	689	(_____)	(_____)
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter	(70/68)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Perte de l'exercice à affecter	(68/70)	(<input type="text"/>)	(<input type="text"/>)

TVA		C 4bis.	
		Exercice	Exercice précédent
		(en milliers de francs)	
2. COMPTE DE RESULTATS (sous la forme de compte)			
C H A R G E S			
II. Coût des ventes et des prestations	60/64	_____	_____
A. Approvisionnements et marchandises	60
1. Achats	600/8
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	609
B. Services et biens divers	61
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. XII, C2)	62
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -) (ann. XII, D)	631/4
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -) (ann. XII, C3 et E)	635/7
G. Autres charges d'exploitation (ann. XII, F)	640/8
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	(.....)	(.....)
V. Charges financières	65	_____	_____
A. Charges des dettes (ann. XIII, B et C)	650
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II. E. (dotations +, reprises -) (ann. XIII, D)	651
C. Autres charges financières (ann. XIII, E)	652/9
VIII. Charges exceptionnelles	66	_____	_____
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels (dotations +, utilisations -)	662
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663
E. Autres charges exceptionnelles (ann. XIV, B)	664/8
F. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration	669	(.....)	(.....)
IXbis. B. Transfert aux impôts différés	680	_____	_____
X. A. Impôts (ann. XV)	670/3	_____	_____
XI. Bénéfice de l'exercice	70/67	_____	_____
TOTAL	60/67		
XII. Transfert aux réserves immunisées	689	_____	_____
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter	(70/68)	_____	_____

TVA				C 5bis.
			Exercice	Exercice précédent
		Codes	(en milliers de francs)	
2. COMPTE DE RESULTATS (suite) (sous la forme de compte)				
PRODUITS				
I. Ventes et prestations	70/74	_____	_____	_____
A. Chiffre d'affaires (ann. XII, A)	70
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	71
C. Production immobilisée	72
D. Autres produits d'exploitation (ann. XII, B).....	74
IV. Produits financiers	75	_____	_____	_____
A. Produits des immobilisations financières	750
B. Produits des actifs circulants	751
C. Autres produits financiers (ann. XIII, A)	752/9
VII. Produits exceptionnels	76	_____	_____	_____
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763
E. Autres produits exceptionnels (ann. XIV, A)	764/9
IXbis A. Prélèvements sur les impôts différés	780	_____	_____	_____
X. B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77	_____	_____	_____
XI. Perte de l'exercice.	67/70	_____	_____	_____
TOTAL	70/77			
XII. Prélèvements sur les réserves immunisées	789	_____	_____	_____
XIII. Perte de l'exercice à affecter	68/70)	_____	_____	_____

TVA		C 6.	
		Exercice	Exercice précédent
		(en milliers de francs)	
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS		Codes	
A. Bénéfice à affecter	70/69
Perte à affecter	69/70	(.....)	(.....)
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68
Perte de l'exercice à affecter	68/70	(.....)	(.....)
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent.....	790
Perte reportée de l'exercice précédent	690	(.....)	(.....)
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2
1. sur le capital et les primes d'émission.....	791
2. sur les réserves.....	792
C. Affectations aux capitaux propres(-)	691/2	(.....)	(.....)
1. au capital et aux primes d'émission	691
2. à la réserve légale	6920
3. aux autres réserves	6921
D. Résultat à reporter			
1. Bénéfice à reporter	693	(.....)	(.....)
2. Perte à reporter.....	793
E. Intervention d'associés dans la perte	794
F. Bénéfice à distribuer	694/6	(.....)	(.....)
1. Rémunération du capital.....	694
2. Administrateurs ou gérants	695
3. Autres allocataires	696

3. ANNEXE

I. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT, en milliers de francs (rubrique 20 de l'actif)

	Codes	Montants
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent.....	8001
Mutations de l'exercice :		
. Nouveaux frais engagés	8002
. Amortissements	8003	(.....)
. Autres	8004	(.....)
Valeur comptable nette au terme de l'exercice.....	8005	<input type="text"/>
dont : - Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement.....	200/2
- Frais de restructuration	204

II. ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, en milliers de francs (rubrique 21 de l'actif)

	Codes	1. Frais de recherche et de développement	2. Concessions, brevets, licences, etc.
a) VALEUR D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent	801
Mutations de l'exercice :			
. Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	802
. Cessions et désaffectations	803	(.....)	(.....)
. Transferts d'une rubrique à une autre	804
Au terme de l'exercice	805		
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR			
Au terme de l'exercice précédent	806
Mutations de l'exercice :			
. Actés	807
. Repris car excédentaires	808	(.....)	(.....)
. Acquis de tiers	809
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations	810	(.....)	(.....)
. Transférés d'une rubrique à une autre	811
Au terme de l'exercice	812		
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a)-(c).....	813		

	Codes	1. Frais de recherche et de développement	2. Concessions, brevets, licences, etc.
a) VALEUR D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent	801
Mutations de l'exercice :			
. Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	802
. Cessions et désaffectations.....	803	(.....)	(.....)
. Transferts d'une rubrique à une autre	804
Au terme de l'exercice	805		
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR			
Au terme de l'exercice précédent	806
Mutations de l'exercice :			
. Actés	807
. Repris car excédentaires	808	(.....)	(.....)
. Acquis de tiers	809
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations	810	(.....)	(.....)
. Transférés d'une rubrique à une autre	811
Au terme de l'exercice	812		
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a)-(c).....	813		

III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES
en milliers de francs (rubriques 22 à 27 de l'actif)

	Codes	1. Terrains et constructions (rubrique 22)	2. Installations, machines et outillage (rubrique 23)	3. Mobilier et matériel roulant (rubrique 24)
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	815
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	816
. Cessions et désaffectations	817	(.....	(.....	(.....
. Transferts d'une rubrique à une autre	818
Au terme de l'exercice	819			
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	820
Mutations de l'exercice :				
. Actées.....	821
. Acquis de tiers	822
. Annulées.....	823	(.....	(.....	(.....
. Transférées d'une rubrique à une autre	824
Au terme de l'exercice	825			
c) AMORTISS. ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	826
Mutations de l'exercice :				
. Actés.....	827
. Repris car excédentaires	828	(.....	(.....	(.....
. Acquis de tiers	829
. Annulés à la suite de cessions et désaff.	830	(.....	(.....	(.....
. Transférés d'une rubrique à une autre	831
Au terme de l'exercice	832			
d) VALEUR COMPT. NETTE AU TERME DE L'EX.				
(a)+(b)-(c)	833			
	Codes	4. Location-financement et droits similaires (rubrique 25)	5. Autres immobilisations corporelles (rubrique 26)	6. Immobilisations en cours et acomptes (rubrique 27)
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	815
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	816
. Cessions et désaffectations.....	817	(.....	(.....	(.....
. Transferts d'une rubrique à une autre	818
Au terme de l'exercice	819			
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	820
Mutations de l'exercice :				
. Actées.....	821
. Acquis de tiers	822
. Annulées.....	823	(.....	(.....	(.....
. Transférées d'une rubrique à une autre	824
Au terme de l'exercice	825			
c) AMORTISS. ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	826
Mutations de l'exercice :				
. Actés.....	827
. Repris car excédentaires	828	(.....	(.....	(.....
. Acquis de tiers	829
. Annulés à la suite de cessions et désaff.	830	(.....	(.....	(.....
. Transférés d'une rubrique à une autre	831
Au terme de l'exercice	832			
d) VALEUR COMPT. NETTE AU TERME DE L'EX.				
(a)+(b)-(c)	833			
dont: . Terrains et constructions.....	250		
. Installations, machines et outillage.....	251		
. Mobilier et matériel roulant.....	252		

IV. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES, en milliers de francs (rubrique 28 de l'actif)

	Codes	1. Entreprises liées	2. Entreprises avec un lien de participation	3. Autres entreprises
1. Participations, actions et parts				
		(rubrique 280)	(rubrique 282)	(rubrique 284)
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	835
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions	836
. Cessions et retraits.....(-)	837	(.....)	(.....)	(.....)
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	838
Au terme de l'exercice	839			
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	840
Mutations de l'exercice :				
. Actées.....	841
. Acquises de tiers	842
. Annulées.....(-)	843	(.....)	(.....)	(.....)
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	844
Au terme de l'exercice	845			
c) REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	846
Mutations de l'exercice :				
. Actées.....	847
. Reprises car excédentaires	848	(.....)	(.....)	(.....)
. Acquises de tiers	849
. Annulées à la suite de cessions et retraits(-)	850	(.....)	(.....)	(.....)
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	851
Au terme de l'exercice	852			
d) MONTANTS NON APPELES				
Au terme de l'exercice précédent	853
Mutations de l'exercice (+)(-)	854
Au terme de l'exercice	855			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c) - (d)	856			
2. Créances				
		(rubrique 281)	(rubrique 283)	(rubrique 285/8)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT.....	857
Mutations de l'exercice :				
. Additions.....	858
. Remboursements	859	(.....)	(.....)	(.....)
. Réductions de valeur actées	860	(.....)	(.....)	(.....)
. Réductions de valeur reprises.....	861
. Différences de change..... (+)(-)	862
. Autres..... (+)(-)	863
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	864			
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	865			

V. A. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation au sens de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE TVA ou du NUMERO NATIONAL	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unité moné- taire	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%				(+ ou -) <i>(en milliers d'unités monétaires)</i>	

V. B. LISTE DES ENTREPRISES DONT L'ENTREPRISE REpond DE MANIERE ILLIMITEE EN QUALITE D'ASSOCIE OU DE MEMBRE INDEFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles l'entreprise est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, l'entreprise précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B ou C) défini en bas de page.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE TVA ou du NUMERO NATIONAL	Code éventuel(*)

(*) Les comptes annuels de l'entreprise :

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque Nationale de Belgique par cette entreprise;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 3 de la directive 68/151/CEE;
- C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de l'entreprise, établis, contrôlés et publiés en conformité avec l'arrêté royal du 6 mars 1990 relatif aux comptes consolidés des entreprises.

VI. PLACEMENTS DE TRESORERIE : AUTRES PLACEMENTS, en milliers de francs (rubrique 51/53 de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Actions et parts	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé.....	8681
Montant non appelé..... (-)	8682	(.....)	(.....)
Titres à revenu fixe	52		
dont émis par des établissements de crédit	8684
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53		
avec une durée résiduelle ou de préavis :			
. d'un mois au plus.....	8686
. de plus d'un mois à un an au plus	8687
. de plus d'un an	8688
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

VII. COMPTES DE REGULARISATION, en milliers de francs

	Exercice
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important.	
.....
.....
.....
.....

VIII. ETAT DU CAPITAL**A. CAPITAL SOCIAL****1. Capital souscrit** (rubrique 100 du passif)

- Au terme de l'exercice précédent
- Modifications au cours de l'exercice :
.....
.....
.....
.....
- Au terme de l'exercice

2. Représentation du capital**2.1. Catégories d'actions**

.....

2.2. Actions nominatives ou au porteur

- Nominatives
- Au porteur

Codes	Montants (en milliers de francs)	Nombre d'actions
8700	XXXXXXXXXXXXXXXXXX
8701		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
8702	XXXXXXXXXXXXXXXXXX
8703	XXXXXXXXXXXXXXXXXX

VIII. ETAT DU CAPITAL (suite)

	Codes	1. Montant non appelé (rubrique 101)	2. Montant appelé non versé
		(en milliers de francs)	
B. CAPITAL NON LIBERE			
Actionnaires redevables de libération	
.....	
.....	
.....	
.....	
(suite éventuellement page)			
TOTAL	871		
		1. Montant du capital détenu (en milliers de francs)	2. Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par			
- la société elle-même	872
- ses filiales	873
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D' ACTIONS (montants en milliers de francs)			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
. Montant des emprunts convertibles en cours	8740	
. Montant du capital à souscrire	8741	
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742	
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
. Nombre de droits de souscription en circulation	8745	
. Montant du capital à souscrire	8746	
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747	
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT (en milliers de francs)	8751		
		1. Nombre de parts	2. Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	876
dont : - détenues par la société elle-même	877	
- détenues par les filiales	878	

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise : voir page

IX. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES, en milliers de francs

Ventilation de la rubrique 163/5 du passif si celle-ci représente un montant important.

.....
.....
.....
.....

Exercice

X. ETAT DES DETTES, en milliers de francs

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

Dettes financières	880
1. Emprunts subordonnés	881
2. Emprunts obligataires non subordonnés...	882
3. Dettes de location-financement et assimilées	883
4. Etablissements de crédit	884
5. Autres emprunts	885
Dettes commerciales	886
1. Fournisseurs	887
2. Effets à payer	888
Acomptes reçus sur commandes	889
Autres dettes	890
TOTAL	891

Codes	DETTES		
	1. échéant dans l'année	2. ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	3. ayant plus de 5 ans à courir
	(rubrique 42)	(rubrique 17)	
880			
881
882
883
884
885
886			
887
888
889			
890			
891			

B. DETTES GARANTIES

(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

Dettes financières	892
1. Emprunts subordonnés	893
2. Emprunts obligataires non subordonnés.....	894
3. Dettes de location-financement et assimilées	895
4. Etablissements de crédit	896
5. Autres emprunts	897
Dettes commerciales	898
1. Fournisseurs	899
2. Effets à payer	900
Acomptes reçus sur commandes	901
Dettes fiscales, salariales et sociales	902
1. Impôts	903
2. Rémunérations et charges sociales	904
Autres dettes	905
TOTAL	906

Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR	
	1. les pouvoirs publics belges	2. des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
892		
893
894
895
896
897
898		
899
900
901		
902		
903	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
904
905		
906		

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

1. Impôts (rubrique 450/3 du passif)	
a) Dettes fiscales échues	9072
b) Dettes fiscales non échues	9073
c) Dettes fiscales estimées	450
2. Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)	
a) Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076
b) Autres dettes salariales et sociales	9077

Codes	Exercice
9072
9073
450
9076
9077

XI. COMPTES DE REGULARISATION, en milliers de francs

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important.

.....
.....
.....
.....

Exercice

.....
.....
.....
.....

XII. RESULTATS D'EXPLOITATION, montants en milliers de francs

A. CHIFFRE D'AFFAIRES NET (rubrique 70) : ventilation par catégorie d'activité et marché géographique **à communiquer en annexe au document normalisé**, dans la mesure où, du point de vue de l'organisation de la vente des produits et de la prestation des services relevant des activités ordinaires de l'entreprise, ces catégories et marchés diffèrent entre eux de façon considérable.

B. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (rubrique 74)

dont : Subsidés d'exploitation et montants compensatoires
obtenus des pouvoirs publics

C1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

a) Nombre total à la date de clôture

b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

c) Nombre effectif d'heures prestées

C2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)

a) Rémunérations et avantages sociaux directs

b) Cotisations patronales d'assurances sociales

c) Primes patronales pour assurances extralégales

d) Autres frais de personnel

e) Pensions

C3. PROVISIONS POUR PENSIONS (comprises dans la rubrique 635/7)

Dotations (+); utilisations et reprises (-)

D. REDUCTIONS DE VALEUR (rubrique 631/4)

1. Sur stocks et commandes en cours

- . actées
- . reprises (-)

2. Sur créances commerciales

- . actées
- . reprises (-)

E. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (rubrique 635/7)

Constitutions

Utilisations et reprises (-)

F. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (rubrique 640/8)

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation

Autres

G. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

1. Nombre total à la date de clôture

2. Nombre moyen calculé en équivalents temps plein

Nombre effectif d'heures prestées

Frais pour l'entreprise

Codes	Exercice	Exercice précédent
740
9086
9087
9088
620
621
622
623
624
635
9110
9111	(.....)	(.....)
9112
9113	(.....)	(.....)
9115
9116	(.....)	(.....)
640
641/8
9096
9097
9098
617

XIII. RESULTATS FINANCIERS, en milliers de francs

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. AUTRES PRODUITS FINANCIERS (rubrique 752/9)			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :			
- subsides en capital	9125
- subsides en intérêts	9126
Ventilation des autres produits, s'ils sont importants.			
.....			
.....			
B. AMORTISSEMENT DES FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS ET DES PRIMES DE REMBOURSEMENT	6501
C. INTERETS PORTES A L'ACTIF	6503
D. REDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS (rubrique 651)			
Actées	6510
Reprises..... (-)	6511	(.....)	(.....)
E. AUTRES CHARGES FINANCIERES (rubrique 652/9)			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653
PROVISIONS A CARACTERE FINANCIER			
Constituées	6560
Utilisées et reprises..... (-)	6561	(.....)	(.....)
Ventilation des autres charges financières si elles sont importantes.			
.....			
.....			
.....			

XIV. RESULTATS EXCEPTIONNELS, en milliers de francs

	Codes	Exercice
A. Ventilation des AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS (rubrique 764/9), s'ils sont importants.		
.....	
.....	
B. Ventilation des AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES (rubrique 664/8), si elles sont importantes.		
.....	
.....	
.....	

XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT, en milliers de francs

	Codes	Exercice
A. DETAIL DE LA RUBRIQUE 670/3		
1. Impôts sur le résultat de l'exercice	9134
a. Impôts et précomptes dus ou versés	9135
b. Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif..... (-)	9136	(.....)
c. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif)	9137
2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs.....	9138
a. Suppléments d'impôts dus ou versés.....	9139
b. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif) ou provisionnés (portés à la rubrique 161 du passif)	9140

XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT, en milliers de francs (suite)

B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITES ENTRE LE BENEFICE AVANT IMPOTS, exprimé dans les comptes, **ET LE BENEFICE TAXABLE ESTIME**, avec mention particulière de celles découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal (si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts)

	Exercice
.....
.....
.....
.....

C. INCIDENCE DES RESULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPOTS SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

D. SOURCES DE LATENCES FISCALES (dans la mesure où ces indications sont importantes pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise)

1. Latences actives
 - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
 -
 -
2. Latences passives
 -
 -
 -

Codes	Exercice
9141
9142

9144

XVI. TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS, en milliers de francs

- A. Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte :
1. à l'entreprise (déductibles).....
 2. par l'entreprise
- B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :
1. précompte professionnel
 2. précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145
9146
9147
9148

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN, en milliers de francs

Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers

dont :

- . Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise
- . Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise
- . Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise

Codes	Exercice
9149
9150
9151
9153

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN, en milliers de francs (suite)

Le cas échéant, description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge

Pensions dont le service incombe à l'entreprise elle-même :

- . montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées
- . bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

XVIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION : voir page C 20.**XIX. RELATIONS FINANCIERES**, en milliers de francs, **AVEC**

- A. LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS
- B. LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A CELLE-CI
- C. LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES PERSONNES CITEES SOUS B

- 1. Créances sur les personnes précitées
- 2. Garanties constituées en leur faveur
- 3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9500
9501
9502

Conditions principales relatives aux postes 9500, 9501 et 9502

- 4. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable :

- aux administrateurs et gérants.....
- aux anciens administrateurs et anciens gérants.....

Codes	Exercice
9503
9504

XVIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION, en milliers de francs

	Codes	1. ENTREPRISES LIEES		2. ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	
		Exercice	Exercice précédent	Exercice	Exercice précédent
1. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	925				
Participations	926
Créances : subordonnées	927
autres	928
2. CREANCES	929				
A plus d'un an	930
A un an au plus	931
3. PLACEMENTS DE TRESORERIE	932				
Actions	933		
Créances	934		
4. DETTES	935				
A plus d'un an	936
A un an au plus	937

	Codes	ENTREPRISES LIEES	
		Exercice	Exercice précédent
5. - GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
- GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
6. AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS	9401		
7. RESULTATS FINANCIERS			
Produits des immobilisations financières	9421
Produits des actifs circulants	9431
Autres produits financiers	9441
Charges des dettes	9461
Autres charges financières	9471
8. CESSIONS D'ACTIFS IMMOBILISES			
Plus-values réalisées	9481
Moins-values réalisées	9491

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES**A. Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions de l'arrêté royal du 6 mars 1990 relatif aux comptes consolidés des entreprises**

L'entreprise

- . établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 6 mars 1990 relatif aux comptes consolidés des entreprises : oui / non¹
 - . n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s) :
 - a. L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 9 de l'arrêté royal précité : oui / non¹
 - b. L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation : oui / non¹
- Si oui :
- . Justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 8, paragraphes 2 et 3 dudit arrêté :

- . Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro de TVA ou numéro national de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée :

B. Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune

- . Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro de TVA ou numéro national de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation² :

- . Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus² :

¹ Biffer ce qui ne convient pas.

² Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

4. BILAN SOCIAL

Le cas échéant, le numéro sous lequel l'entreprise est inscrite
à l'Office National de Sécurité Sociale (numéro ONSS) :

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise :

I. ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100(ETP)(ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101(T)(T)
Frais de personnel (en milliers de francs) .	102(T)(T)
Avantages accordés en sus du salaire (en milliers de francs).....	103	xxxxxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxxxx(T)(T)

2. A la date de clôture de l'exercice

a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel

b. Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini.....

Contrat de remplacement.....

c. Par sexe

Hommes

Femmes.....

d. Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés.....

Ouvriers.....

Autres

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
	105
	110
	111
	112
	113
	120
	121
	130
	134
	132
	133

B. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de personnes occupées

Nombre effectif d'heures prestées

Frais pour l'entreprise (en milliers de francs).....

	Codes	1. Personnel interimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
	150
	151
	152

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. ENTREES

- a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice
- b. Par type de contrat de travail
- Contrat à durée indéterminée.....
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini.....
- Contrat de remplacement
- c. Par sexe et niveau d'études
- Hommes : primaire
- secondaire
- supérieur non universitaire
- universitaire
- Femmes : primaire
- secondaire
- supérieur non universitaire
- universitaire

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205
210
211
212
213
220
221
222
223
230
231
232
233

B. SORTIES

- a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice
- b. Par type de contrat de travail
- Contrat à durée indéterminée.....
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini.....
- Contrat de remplacement
- c. Par sexe et niveau d'études
- Hommes : primaire
- secondaire
- supérieur non universitaire
- universitaire
- Femmes : primaire
- secondaire
- supérieur non universitaire
- universitaire
- d. Par motif de fin de contrat
- Pension
- Prépension
- Licenciement
- Autre motif
- dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305
310
311
312
313
320
321
322
323
330
331
332
333
340
341
342
343
350

III. ETAT CONCERNANT L'USAGE, AU COURS DE L'EXERCICE, DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

1. Mesures comportant un avantage financier¹

1.1. Plan d'entreprise	400 ²		
. Hommes	401		
. Femmes	402		
1.2. Plan d'embauche des jeunes	403		
1.3. Bas salaires	404		
1.4. Accords pour l'emploi 1995-1996	405 ²		
. Hommes	406		
. Femmes	407		
1.5. Plan d'embauche pour les chômeurs de longue durée	408		
1.6. Maribel	409		
1.7. Emplois de réinsertion (plus de 50 ans)	410		
1.8. Prépension conventionnelle à mi-temps	411		
1.9. Interruption complète de carrière	412		
1.10. Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel)	413		

2. Autres mesures

2.1. Contrat de première expérience professionnelle	500		
2.2. Emplois - tremplin	501		
2.3. Stage des jeunes	502		
2.4. Conventions emploi - formation	503		
2.5. Contrat d'apprentissage	504		
2.6. Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée	505		
2.7. Prépension conventionnelle	506		

Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi :

- total pour l'exercice	550		
- total pour l'exercice précédent	560		

Codes	Nombre de travailleurs concernés		3. Avantage financier (en milliers de francs)
	1. Nombre	2. Equivalents temps plein	
400 ²			
401			
402			
403			
404			
405 ²			
406			
407			
408			
409			
410			
411			
412			
413			
500			
501			
502			
503			
504			
505			
506			

IV. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur

. Hommes	580		
. Femmes	581		

Codes	1. Nombre de travailleurs concernés	2. Nombre d'heures de formation suivies	3. Coût pour l'entreprise (en milliers de francs)
580			
581			

¹ Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant.

² Les rubriques 400 et 405 représentent les totaux de la ventilation Hommes/Femmes (400 = 401 + 402 et 405 = 406 + 407).

**RAPPEL DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES A FOURNIR PAR L'ENTREPRISE
UTILISANT LE SCHEMA COMPLET**

L'entreprise mentionne ci-après :

- la **suite des informations** si l'espace prévu dans le document normalisé s'avérait insuffisant
- les **règles d'évaluation** ainsi que, le cas échéant, les informations complémentaires exigées par les articles de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises, cités en exergue du chapitre 1er, section 3 de l'annexe à cet arrêté
- s'il y a lieu, la **structure de l'actionariat de l'entreprise** à la date de clôture de ses comptes, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise (article 52 quinquies, § 2, alinéa 3 et article 52 sexies, § 2, alinéa 6, des lois coordonnées sur les sociétés commerciales et article 4, § 2, de la loi du 2 mars 1989 relative à la publicité des participations importantes dans les sociétés cotées en bourse et réglementant les offres publiques d'acquisition)
- s'il y a lieu, le montant, afférent à l'exercice, des **subsidés en capital alloués ou payés par les pouvoirs ou institutions publics** (article 80, alinéa 2, 6°c, des lois coordonnées sur les sociétés commerciales)
- le cas échéant, afin de déterminer si une distribution de dividendes ou de tantièmes est licite au regard de l'article 77 bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, la raison exceptionnelle pour laquelle le montant non amorti des frais de recherche et de développement est compté dans l'actif net qui est comparé au montant du capital social libéré (ou de la part fixe libérée du capital social) majoré des réserves indisponibles.

L'entreprise joint au présent schéma :

- le cas échéant, le **rapport des commissaires**
- le **rapport de gestion** ou un document contenant les indications suivantes prévues par l'article 77, alinéas 4 et 5, des lois coordonnées sur les sociétés commerciales :
 - ♦ un commentaire sur les comptes annuels (exposant d'une manière fidèle l'évolution des affaires et la situation de la société)
 - ♦ des données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice
 - ♦ des indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société, pour autant qu'elles ne sont pas de nature à porter préjudice à celle-ci
 - ♦ des indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement
 - ♦ un exposé relatif aux augmentations de capital ou émissions d'obligations convertibles ou de droits de souscription décidées par le conseil d'administration dans le cadre du capital autorisé (avec un commentaire approprié portant sur les conditions et les conséquences effectives de telles opérations lorsqu'il y a limitation ou suppression du droit de souscription préférentielle)
 - ♦ des données concernant l'existence de succursales de la société
 - ♦ lorsque la société a acquis ses propres actions ou parts, soit par elle-même, soit par une personne agissant en son nom propre mais pour compte de la société, ou lorsque les actions ou parts de la société sont acquises par une filiale ou par une personne agissant en son nom propre mais pour compte de cette filiale, les indications suivantes :
 1. la raison des acquisitions;
 2. le nombre et la valeur nominale ou, à défaut de valeur nominale, le pair comptable des actions acquises et cédées pendant l'exercice, ainsi que la fraction du capital que ces actions représentent;
 3. la contre-valeur des actions ou parts acquises ou cédées;
 4. le nombre et la valeur nominale ou, à défaut de valeur nominale, le pair comptable de l'ensemble des actions acquises et détenues en portefeuille ainsi que la fraction du capital souscrit que ces actions représentent

- le cas échéant, les pièces suivantes :

- ♦ le procès-verbal du conseil d'administration de la SA ou du collège de gérants de la SPRL décrivant, lorsqu'un administrateur ou un gérant avait, directement ou indirectement, un intérêt de nature patrimoniale opposé à une décision ou une opération relevant de la compétence du conseil ou du collège précité, ce qui suit :
 - la nature de cette décision ou de cette opération
 - les raisons justifiant l'intérêt opposé précité
 - la justification de la décision prise et
 - ses conséquences patrimoniales pour la société.

Cette disposition n'est toutefois pas d'application lorsque les décisions du conseil d'administration de la SA ou du collège de gérants de la SPRL concernent :

- des opérations habituelles conclues dans des conditions et sous les garanties normales du marché pour des opérations de même nature ou
- des opérations conclues entre sociétés lorsque
 - l'une détient directement ou indirectement 95 % au moins des voix attachées à l'ensemble des titres émis par l'autre ou
 - une autre société détient 95 % au moins des voix attachées à l'ensemble des titres émis par chacune des sociétés concernées

(article 60, § 1er, alinéa 2 et article 133, § 1er des lois coordonnées sur les sociétés commerciales)

- ♦ les conclusions du rapport spécial des administrateurs d'une société dont les titres sont admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs située dans un Etat membre de l'Union européenne, comportant :
 - la description d'une décision ou d'une opération relevant du conseil d'administration et pouvant donner lieu à un avantage patrimonial direct ou indirect à un actionnaire détenant une influence décisive ou notable sur la désignation des administrateurs de la société concernée
 - la description des conséquences financières pour la société de cette décision ou de cette opération et
 - l'évaluation motivée de ces conséquences financières.

Cette disposition n'est toutefois pas d'application lorsque les décisions du conseil d'administration concernent :

- des opérations habituelles conclues dans des conditions et sous les garanties normales du marché pour des opérations de même nature ou
- des opérations conclues entre sociétés lorsque
 - l'une détient directement ou indirectement 95 % au moins des voix attachées à l'ensemble des titres émis par l'autre ou
 - une autre société détient 95 % au moins des voix attachées à l'ensemble des titres émis par chacune des sociétés concernées

(article 60 bis, § 1er, alinéa 4 des lois coordonnées sur les sociétés commerciales)

- ♦ le document dans lequel le gérant d'une SPRL qui en est l'associé unique rend spécialement compte de la décision prise ou de l'opération effectuée dans laquelle il avait un intérêt de nature patrimoniale opposé à celui de la société (article 133, § 3, alinéa 1er des lois coordonnées sur les sociétés commerciales)
- ♦ le document dans lequel l'administrateur d'une SA qui en est devenu l'actionnaire unique ou le gérant d'une SPRL qui en est devenu l'associé unique rend spécialement compte des contrats conclus entre lui et la société, sauf en ce qui concerne les opérations courantes conclues dans des conditions normales (article 104 bis, § 2, alinéa 4 et article 133, § 3, alinéa 3 des lois coordonnées sur les sociétés commerciales)
- ♦ le rapport spécial des administrateurs ou gérants d'une société à finalité sociale sur la manière dont celle-ci a veillé à réaliser le but social qu'elle s'est fixé dans son objet social (article 164 bis, § 1, alinéa 2 des lois coordonnées sur les sociétés commerciales).

*

* *

